

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Entraîneurs »

Date 15/05/1007

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	15 mai 2007
Président	Pierre REPELLINI

Présents	Luc BRUDER, Thibaut DAGORNE, Jean-Luc GRIPOND, Jean-Pierre LOUVEL.
Excusés	
Assistent	Philippe DIALLO, Vincent PONSOT, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER,

- **Adoption du procès verbal du 11 janvier 2007**

La Commission,  
adopte le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2007.

- **Modification de la CCNMF**

La Commission,  
décide d'évoquer le dossier en commission plénière.

- **Les dispositions du statut des Educateurs de Football et l'application de la CCN SPORT (Chapitre 12) et l'homologation des contrats**

La Commission,  
entend les représentants de l'UNECATEF présenter l'état d'avancement de la CCN Sport et notamment de ses modalités d'extension,  
précise que le texte peut trouver application depuis le 26 novembre 2006, et est applicable à tous les clubs employeurs.

l'UCPF indique qu'une réflexion doit être menée pour envisager les modifications à opérer dans le statut des éducateurs pour une mise en conformité de la CCNMF et de la CCN Sport,

demande au service juridique de la LFP de lui proposer une intégration des dispositions de la CCN Sport dans la CCNMF sur la base d'observations fournies préalablement par l'UCPF et l'UNECATEF,

dit qu'il conviendra de se prononcer sur ce dossier lors de sa prochaine réunion.

# Procès Verbal

## Commission nationale paritaire de la CCNMF

### Sous-commission « Entraîneurs »

- **Courrier de l'UNCTF, le GEF et l'UNECATEF adressé à la FFF concernant les modalités de modifications du statut des éducateurs**

La Commission,

prend note du courrier adressé par l'UNCTF, l'UNECATEF et le GEF le 24 janvier 2007 à la Fédération française de football concernant les modalités de modification du statut des éducateurs, chapitre 4 de la CCNMF.

- **Questions diverses**

- **Article 659 modalités d'obtention de la dérogation prévue dans le cadre de la promotion interne ou des clubs accédants**

La Commission,

entend les représentants de l'UCPF faire une proposition de modifications de l'article 659,

cette proposition est renvoyée à la prochaine réunion après étude de l'UNECATEF.

- **Prochaine réunion**

Sur convocation